



ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

INSCRIPTION DES ELEVES DE COMMUNE EXTERIEURE DE LA CDC DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE LA SEPTAINE

La demande est à effectuer lors de l'entrée en PS, au passage en CP ou pour toute nouvelle inscription.

Enfant pour lequel l'inscription est demandée

NOM et Prénom :

Date de naissance

Classe fréquentée à la rentrée 2018/2019 : PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

Père de l'enfant

NOM et Prénom :

Adresse

.....

Tél :

Mère de l'enfant

NOM et Prénom :

Adresse

.....

Tél :

Dans quelle école souhaitez-vous inscrire votre enfant à la rentrée 2018/2019 ?

Votre enfant a-t-il des frères et sœurs **déjà scolarisés** ? OUI NON

Si oui, dans quelle(s) école(s) et dans quelle(s) classe(s) en 2017/2018 :

Si oui, dans quelle(s) école(s) et dans quelle(s) classe(s) en 2018/2019 :

RAISON DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

(Loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 - Circulaire n°89-273 du 25 août 1989 - Article L212-8 du code de l'éducation)

- Obligations professionnelles des parents, lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants.
- Raisons médicales : état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence. Cet état de santé doit être attesté par un médecin de santé scolaire ou par un médecin assermenté.
- Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune.

Pour toute autre raison de la demande de dérogation, veuillez joindre un courrier détaillé

Le maire de la commune de résidence de l'enfant est informé qu'en application des textes en vigueur, l'inscription répond aux cas dérogatoires prévus par les textes et qu'en conséquence, la commune de résidence devra contribuer aux dépenses de fonctionnement des écoles de la Communauté de Communes de la Septaine selon les tarifs définis par le Conseil Communautaire et ce pendant tout le cycle de l'enfant.

Vu le
Cachet et signature du Maire
de la commune de résidence
Décision :

Vu le
Cachet et signature du Maire de la
commune de demande de scolarisation
Décision :

Vu le
Cachet et signature du Président
de la Communauté de
Communes de La Septaine
Décision :